

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-U021865

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0305 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : CHAIEB LAHSEN 187264

Date de naissance : 23/09/1938

Adresse : Casablanca

Tél. : 0661245219 Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 06/12/2023

Nom et prénom du malade : (cardiopaticie) CHAIEB LAHSEN Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : cardiopathie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 06/12/2023

Signature de l'adhérent(e) : 

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06-12-23		3	3000	Dr. Abdallah M. Abdallah 05223955159 1. Abdallah 05223955159 Dr. Abdallah M. Abdallah 05223955159 1. Abdallah
06-12-23		3	3000	Dr. Abdallah M. Abdallah 05223955159 1. Abdallah 05223955159 Dr. Abdallah M. Abdallah 05223955159 1. Abdallah

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE Dr ABDRISS 108 Résidence Ghassabien N° 11 Hay Essalam Tél : 05 22 39 26 29</i>	06.11.2023	914,10

## **ANALYSES - RADIOPHARMACIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

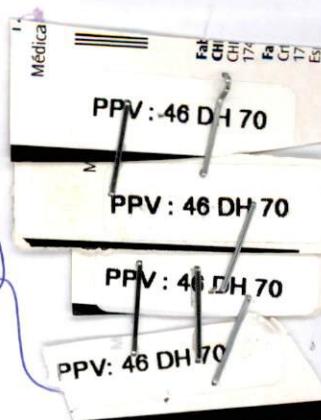
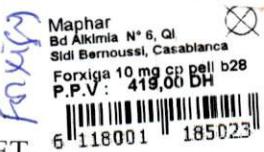
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

**PROFESSEUR Ali EL MAKHLOUF**  
**Cardiologie adulte et pédiatrique**  
**Explorations Cardio-vasculaires**

5 rue Mohamed Abdou  
CASABLANCA  
Tél. : 0522 29 81 55 / 59 ou 0522 47 26 89  
Dom : 0522 79 85 32 - Fax : 0522 22 62 97  
GSM cabinet : 06 78 18 18 16

**Monsieur CHAIEB Lahsen**

Casablanca le 06.12.2023



**1- CRESTOR 10 MG :1 CP PAR JOUR ARRET LE SOIR**

**2- ELIQUIS 5mg :1 CP MATIN ET SOIR SANS ARRET**

**3- PLAVIX 75mg :1 CP PAR JOUR SANS ARRET**

**4- CARDENSIEL 2.5mg: 1/2 CP PAR JOUR LE SOIR SANS ARRET**

**5- LASILIX 40 mg :1CP PAR JOUR SANS ARRET**

**6- ALDACTONE 50mg : 1/2 CP 1J/2J SANS ARRET**

**7- FORXIGA 10mg : 1CP PAR JOUR 1/4H AVANT LE PETIT DEJ SANS ARRET**

**8- CORVASAL 2MG : 1 CP MATIN ET, 16H ET LE SOIR A 20H SANS ARRET**

**9- AMEP 5MG : 1 CP LE SOIR A 20H SI TA > 15**

**TRAITEMENT DE 03 MOIS**

**Total = 9411,10**

**1 mois**

**PHARMACIE RAYEN**  
Dr A IDRISI KAITOUNI  
108 Résidence Ghandi N° 17  
Hay Essalam - Casablanca  
Tél : 05 22 39 26 29

**Dr. EL MAKHLOUF Ali**  
Professeur Agrégé Cardiologie  
5, Rue Med. Abdour - Casa  
Tél. : 05 22 22 22 89 - 05 22 47 26 89

**TRAITEMENT A NE PAS ARRETER JUSQU'A LA PROCHAINE VISITE  
EN CAS D'URGENCE APPELER LA CLINIQUE JERRADA OASIS AU :**

**05 22 23 81 81 OU 05 22 23 84 52/53/54**

**OU ENVOYER UN MESSAGE ECRIT AU :06 61 13 14 83**